

## Inscription en Mineure

Les étudiants inscrits administrativement en Licence ou en Master dans un autre établissement peuvent faire une inscription en mineure à l'Inalco.

Procédure :

- Téléchargez le dossier d'inscription administrative (en ligne sur la page « inscriptions administratives » cocher « Mineure Licence » ou « Mineure Master » à la rubrique 16 « Profil »).
- Envoyez le dossier complété à l'Inalco (les inscriptions administratives pour les mineures se poursuivent jusqu'en octobre) car vous devez justifier d'une inscription administrative principale dans un autre établissement.
- Quand vous avez obtenu votre numéro d'étudiant de l'Inalco, vous devez faire votre inscription pédagogique, en téléchargeant la fiche pédagogique « Mineure » dans les pages « organisation des enseignements des départements ».

### Mineure de Licence

Elle concerne les étudiants inscrits en Licence dans un autre établissement, qui souhaitent suivre un ou plusieurs enseignements à l'Inalco, à hauteur de 12 ECTS par semestre soit 24 ECTS par an maximum au niveau Licence.

### Mineure de Master

Elle concerne les étudiants inscrits en Master dans un autre établissement, qui souhaitent suivre un ou plusieurs enseignements à l'Inalco, à hauteur de 12 ECTS par semestre soit 24 ECTS par an maximum, soit au niveau Licence, soit au niveau Master.

**ATTENTION** : Pas d'inscription en mineure pour le japonais

Veillez prendre connaissance du montant des droits dans la rubrique « s'inscrire à l'Inalco » « droits de scolarité »